



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 06 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 28 février 2023.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du compte de gestion 2022
4. Approbation du compte administratif 2022
5. Affectation des résultats
6. Autorisation d'engagement de dépenses en section d'investissement
7. Point d'étape : réflexion sur budget 2023
8. Subventions aux associations 2023
9. Subventions voyages scolaires 2023 Collège d'Achenheim Paul Wernert.
10. Motion contre la fermeture de classe de l'Ecole du Petit Prince RPI ITTENHEIM-HANDSCHUHEIM
11. Mise à jour du plan communal de sauvegarde
12. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 30 janvier 2023

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Saverne. Le résultat Global de l'exercice 2022 s'élève à **128 064,63 €** et coïncide avec l'excédent du compte administratif 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2022 et de donner décharge au Comptable du SGC Saverne pour sa gestion durant cet exercice.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, **Monsieur WICK Bernard, premier adjoint au maire présente** la balance générale du compte administratif de l'exercice 2022, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	181 904,23 €
Recettes réalisées :	212 230,75 €
Résultat 2022 : Excédent	30 326,52 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	103 128,75 €
Recettes réalisées	200 866,86 €
Résultat 2022 : Excédent	97 738,11 €

Soit un résultat de l'exercice 2022 se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	30 326,52 €
Section d'Investissement :	97 738,11 €

TOTAL : 128 064,63 €

Le compte administratif est alors soumis à l'approbation du Conseil Municipal, hors présence du Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2022.

5. AFFECTATION DES RESULTATS :

Le maire présente le tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent de fonctionnement 2022		30 326,52 €
Excédent 2021 reporté :		116 423,91 €
Excédent 2021 = 268 453,69 €		
Affectation obligatoire RI 1068 = 152 029,78€		
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE		146 750,43 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent d'investissement 2022		97 738,11 €
Déficit 2021 reporté	117 936,25 €	
RESULTAT D'investissement cumule avant RAR	20 198,14 €	
Restes à réaliser 2022 sur 2023	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	20 198,14 €	

Il est constaté : Un excédent de fonctionnement cumulé : 146 750,43 €
 Un déficit d'investissement cumulé : 20 198,14 €
RESTE: 126 552,29 €

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- considérant les résultats de ce dernier,
- statuant sur l'affectation du résultat,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire Recettes d'investissement (RI 1068) (A l'exécution du virement à la section d'investissement)	20 198, 14 €
Reprise à l'excédent reporté (RF 002) Excédent de fonctionnement reporté	126 552, 29 €
Reprise Recettes d'investissement (RI 001) Excédent d'investissement reporté	20 198, 14 €

6. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le quart se calcule par addition des crédits ouverts par l'ensemble des décisions budgétaires de 2022 aux comptes 165, 20, 21, 23 et 27. Sont à exclure les opérations d'ordre des restes à réaliser et les crédits de l'article 1641. Soit pour la Commune, un montant maximal **de 29 763,51 €**.

HANDSCHUHEIM	Crédits au BP	Crédits nouveaux 2022
Chapitre 20	0,00 €	0,00 €
chapitre 204	2 683,03 €	2 683,03 €
chapitre 21	116 371,01 €	116 371,01 €
chapitre 23	0,00 €	0,00 €
chapitre 27	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RETENU	119 054,04 €
	MONTANT DU QUART	29 763,51 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif 2023, selon le tableau ci-dessous.

Chapitre	Comptes	Libellé	Crédit votés BP 2022	Crédit ouverts (Art.L 1612-1 CGCT)
	21534	Réseaux d'électrification		1 908,48 €
21	21318	Autres bâtiments publics	116 371,01 €	2 607,00 €
	2151	Réseaux de voirie		2 220,81 €
	2128	Aménagement de terrains		3 459,00 €
				10 195, 29 €

7. POINT D'ETAPE : REFLEXION SUR BUDGET 2023 :

Le Maire propose de réfléchir aux différentes pistes de travaux et matériel d'investissement répertoriées ci-dessous pour le vote du budget primitif 2023.

1. GRANGE ATELIER	Peinture sur façade principale & lasure
2. OUTILLAGE	Divers matériel pour travail en régie
3. PROTECTION INCENDIE	Remplacement poteau incendie angle n° 24 rue princ.
4. VOIRIE ENTRETIEN REFECTION	Remises en état et rafraichissements
5. ECLAIRAGE PUBLIC	Remplacements et ajouts lampadaires suite et fin, remise en peinture fûts et divers
6. SIGNALISATION AU SOL	Route d'Osthoffen
7. TRAVAUX ELECTRIQUES	compteurs ES distincts mairie/logement
8. MATERIEL INFORMATIQUE	Changement PC secretariat & maire
9. TERRAIN DE JEUX	Dynamisation site et renforcement abris existant
10. SIGNALISATION HOFNAHME	Rue du Laegert, Trampfadel
11. PANNEAU D'AFFICHAGE MAIRIE	Remplacement avec système éclairé et signalétique
12. ACCESSIBILITE	Complément signalisation au sol, déplacement interphone et divers
13. EGLISE	Auvent
14. RUE PRINCIPALE Enfouissement réseaux	Opportunité d'enfouissement télécommunication et Eclairage public suite projet construction n°27 rue principale
15. RESAUX ASSAINISSEMENT	Curage canalisation entre Schwemm et Hannenbergergraben

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en compte les projections des travaux & matériel d'investissements du tableau ci-dessus pour les inscrire au Budget primitif 2023 en ajustant les montants pour un équilibre budgétaire, en fonction des crédits disponibles.

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 :

Le Maire rappelle la délibération du 28 février 2022 fixant les montants versés aux associations et propose l'attribution des montants ci-dessous, après avis de l'ensemble des membres.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2022	MONTANT SUBVENTIONS 2023
Dynamomes	100 €	100 €
Amicale anciens SP Handschuheim	200 €	200 €
Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €	200 €
Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €	300 €
Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
Croix Rouge	100 €	100 €
Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
Temps libre	200 €	200 €
Ligue contre le Cancer	200 €	200 €
Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
Prévention Routière	100 €	100 €
Happy-Händschners	400 €	400 €
Caritas	150 €	100 €

Association des donneurs de sang	100 €	200 €
Association Klen Paris	0 €	0 €
Autres subventions non encore demandées	150 €	100 €
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)	2 500 €	2 500 €

Le maire propose de reconduire la possibilité aux associations de la commune de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle communale. Seules les associations suivantes sont concernées :

- Amicale anciens SP Handschuheim
- Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim
- Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim
- Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim
- Association Klen Paris
- Association Temps libre
- Association Happy-Händschners
- Associations ou comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer

Chaque mise à disposition gratuite doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les montants des subventions 2023, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2023.*
- *De mettre à disposition gratuitement la salle communale uniquement aux associations citées ci-dessus.*
- *De faire signer une convention à titre gracieux, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle avec remplacement du matériel en cas de casse*

9. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2023 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT :

Le Maire rappelle la dernière délibération du 28 février 2022 fixant le montant de la subvention attribuée pour les voyages scolaires au Collège Paul Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée.

Il informe les Membres du Conseil Municipal qu'aucun jeune de la commune n'est concerné par les voyages scolaires prévus durant l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de n'attribuer aucune subvention pour l'année 2023 étant donné qu'aucun jeune de la commune n'est concerné

10. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE DE L'ECOLE DU PETIT PRINCE RPI ITTENHEIM-HANDSCHUHEIM :

L'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle RPI Ittenheim-Handschuheim lors de la prochaine rentrée scolaire 2023/2024. Face à cette perspective, le Conseil Municipal de Handschuheim s'oppose fermement à cette décision et s'associe aux équipes éducatives ainsi qu'à la commune d'Ittenheim.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les deux classes restantes et par conséquent, compromettre l'accueil des enfants qui dans cette tranche d'âge découvrent un nouvel établissement, de nouveaux rythmes et nécessitent pour une bonne intégration, beaucoup d'écoute et un accompagnement de qualité. Nous demandons, tout comme la motion de la commune d'Ittenheim, de prendre aussi en compte les particularités locales qui vont augmenter de 102 logements à court terme et 180 logements supplémentaires avec la ZAC pilotée par la SERS, à moyen terme pour la commune d'Ittenheim ainsi que 19 logements à court terme pour la commune de Handschuheim. La commune d'Ittenheim a investi

plus de 450 000 € en 2022 pour la rénovation de la toiture et la modernisation des salles de l'école maternelle. La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland vient de voter un budget de plus de 4,5 millions d'euros pour la construction d'un périscolaire qui pourra accueillir 178 élèves dans un même lieu à Ittenheim.

Nous refusons, tout comme la commune d'Ittenheim, la prise en compte de cette seule logique comptable. En effet, le comptage des élèves se fait sur la base de l'effectif en ajoutant les naissances de l'année 2020. A noter : enregistrement de 2 inscriptions supplémentaires. Le quota minimum sera atteint avec les nouveaux arrivants des deux communes. On peut légitimement s'interroger sur ce mode de comptage propre à l'Education Nationale et la date de début février pour le réaliser.

Les services commenceront les inscriptions le 14 mars jusqu'au 11 avril 2023. Prendre la décision de fermer une classe sur la base de prévisions au mois de février alors que les effectifs réels ne seront connus que deux mois plus tard ; voilà une méthode bien singulière ! Jusqu'à présent, les infrastructures scolaires existantes ainsi que le nombre suffisant d'ATSEM, ont permis d'accueillir les enfants d'une manière plus que satisfaisante.

Les arguments développés précédemment, nous amènent également, tout comme la commune d'Ittenheim à prendre la présente Motion réclamant à l'Inspection Académique de revoir sa décision.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente motion.

11. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle le cadre réglementaire et les enjeux du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui doit faire l'objet d'une mise à jour, depuis sa création en 2011.

Considérant qu'une nouvelle loi intitulée : « Enrichir l'anticipation et la gestion des crises », référencée sous le N° 2021-1520 du 25 Novembre 2021, dite loi « Fabien Matras » oblige la commune de Handschuheim à plusieurs nouvelles obligations en matière de Plan Communal de Sauvegarde et bien d'autres mises à jour réglementaires.

Le Maire reprend donc les informations transmises par la société EGEE, spécialisée dans la mise à jour des PCS lors de la réunion de travail dédiée à ce sujet du lundi 30 janvier 2023. Il rappelle que cette société intervient déjà au niveau des communes du Kochersberg-Ackerland. Ainsi leur intervention facilitera l'élaboration des mises à jour et de la mutualisation des moyens dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS).

Enfin, il rappelle l'offre détaillée, présentée lors de la réunion de travail du 30 janvier 2023, d'un montant de 2 800 € TTC pour une procédure comptant 7 interventions s'échelonnant de mars à septembre 2023.

Les conseillers sont invités à réfléchir à un créneau en soirée de 2h/ mois (lundi soir) s'échelonnant de mars à septembre pour mener à bien la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ***DE PROCEDER à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde par l'intermédiaire de la société EGEE, en validant l'offre d'un montant de 2800 € TTC.***
- ***D'AUTORISER le Maire à signer les actes afférents et de prévoir les crédits au budget primitif de l'exercice 2023.***

12. DIVERS

• Urbanisme :

- **CU 067 181 22 R0012** dans le cadre d'une vente au 52A impasse des Framboises.
- **CU 067 181 23 R0001** dans le cadre d'une vente au 38 route d'Osthoffen.
- **DP 067 181 22 R0008** concernant l'élargissement des portes de garage au 41 rue des Vignes.
- **DP 067 181 23 R0002** concernant la pose d'une clôture au 41 rue des Vignes.
- **DP 067 181 23 R0003** concernant le remplacement des 2 fenêtres par une porte fenêtre au 43 rue du Laegert..
- **DP 067 181 23 R0004** concernant la mise en place d'une piscine au 41 rue des Vignes.
- **DP 067 181 23 R0005** concernant l'installation de 2 pergolas bioclimatiques au 10 A route de Furdenheim.
- **DIA droit de préemption** vente terrains sections 19 n°42 et 19 n° 44-410/39 et 19 n° 41-43 à société NEXT HOME.

- La ligne scolaire 63 Handschuheim Achenheim desservant le collège d'Achenheim est rétablie à compter du Jeudi 2 Mars 2023. La pénurie de 49 conducteurs manquants sur le réseau 67 se résout au fur et à mesure et la ligne 63 reprend ses horaires habituels, avec sms envoyés aux familles.

- Le maire propose d'échanger autour du taux de fiscalité 2023 à voter en séance du 03 avril 2023. M. BARDON, Conseiller aux décideurs locaux apportera son point de vue sachant que :
 - TFB 2022 = 30,81% soit une variation de 5% par rapport à 2021
 - TFNB 2022 = 53,91 % soit une variation de 3% par rapport 2021 fiscalité
 - TH additionnelle à intégrer

- Communication d'une lettre du collectif Infirmiers libéraux en colère, adressée à la commune.

Un dernier tour de Table permet d'alerter qu'un véhicule en stationnement avec un pneu éventré a fait l'objet d'une alerte à la gendarmerie de Truchtersheim. Des sacs de déchets ont également été retrouvés au cimetière dans le même temps.

Annexes point 3 & 4 : extrait compte de gestion & compte administratif avec explications

Annexe point 5 : affectation des résultats avec explications

Annexe point 6 : devis signés pour autorisation d'engagement de dépenses en section d'investissement

Annexe point 7 : pistes de travaux et matériel d'investissement

Annexe point 8 : délibération subventions aux associations n-1

Annexe point 10 : motion contre la fermeture de classe RPI

Annexes point divers

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.